

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2026**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
53	53	37	39

N° CC-2026-121

OBJET : Délibération de principe - Bâtiment « cuisine centrale » - Signature d'un bail précaire au profit de l'entreprise FG Nutra et mise à disposition anticipée des locaux

L'an deux mille vingt-six, le vingt octobre, à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais, dûment convoqué en date du douze octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire au siège de la communauté de communes, sous la présidence de Madame Cathy HOAREAU, Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Annabelle CAMOU, Monique COURBIERES, Karine DE BOISSIEU, Corinne DEQUIVRE, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Marie-Christine FOURNIÉ, Cathy HOAREAU, Geneviève PAUBERT, Viviane PAUBERT, Myriam PAULIGNAN, Marie ROUGANIOU, Sylvie SOUM, Danielle TENZA, Marilyne TORRES, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs Mathieu BERARD, Alain BERNIERE, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Jean-Michel BOUCHEZ, Olivier CARTE, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Alain DURAND, Patrick FERNANDEZ, Gabriel GACH, Julien GODEFROY, Régis GRANGE, Richard HALUPNIZCAK, René MARCHAND, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Philippe ROBIN ;

ABSENTS AVEC PROCURATION : Aurélie BARTCZAK donne procuration à Alain DURAND, Emilie FREYCHE à Marilyne TORRES, Garance GREBEL à Richard HALUPNIZCAK, Hélène JOACHIM à Serge DEJEAN, Éric OLIVEIRA à Annabelle CAMOU, Marie-Claire TROUCHE à Olivier CARTE, Sébastien VINCINI à Cathy HOAREAU,

ABSENTS EXCUSES : Martine BORDENAVE, Laurence COQUILLAT, Philippe GAZZERA, Audrey NOGUES, Stéphane LABIT,

ABSENTS : Sandrine BARTHE MICALLEF, Didier GALLET, Serge MARQUIER, René PACHER.

lesquels la majorité des membres en exercice.

Marilyne TORRES a été nommée secrétaire de séance.

Madame Monique DUPRAT, Vice-Présidente en charge du développement économique, rappelle que l'entreprise FG Nutra, actuellement basée à Seysses, est intéressée par le bâtiment « cuisine centrale » situé ZI Pompignal à Miremont pour y installer son usine de production de compléments alimentaires sous marque blanche.

Suite à plusieurs rencontres et discussions, Madame la Vice-Présidente indique que la solution retenue est de proposer ce bâtiment à la location, sur la base d'un bail précaire de deux ans, avec possibilité de résiliation anticipée, dans l'hypothèse où l'entreprise souhaiterait proposer une acquisition du bâtiment avant l'échéance du bail. Le montant du loyer de référence est de 3 000 € mais une minoration devra être envisagée afin de tenir compte des travaux de mise aux normes supportés par l'entreprise.

Par ailleurs, FG Nutra souhaite bénéficier des locaux dès que possible. Le bail étant en cours de finalisation par les notaires et ne pouvant être signé avant fin novembre 2026, Madame la Vice-Présidente propose d'accorder une mise à disposition anticipée des locaux.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 39 voix POUR et 5 abstentions (Annabelle CAMOU, Olivier CARTE, Marie-Christine FOURNIE, Eric OLIVEIRA, Marie-Claire TROUCHE),

ACCEPTE, sur le principe, de louer le bâtiment « cuisine centrale » à FG Nutra dans le cadre d'un bail précaire dont les conditions seront précisées dans l'acte définitif soumis au vote d'un futur conseil communautaire,

AUTORISE FG Nutra à occuper par anticipation le bâtiment sous réserve d'obtention d'une attestation d'assurances,

DESIGNE Maître DURAND, notaire à Venerque, afin de procéder à la rédaction du bail précaire correspondant,

DONNE POUVOIR ET MANDATE Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente en charge du développement économique à la CCBA, ou tous Clercs de Maître DURAND, notaire de l'étude, afin de signer l'acte et tous documents annexes afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Par délégation de la Présidente,
Valérie SAINT-MARTIN,
Directrice générale des services

